Financement, budget et nombre de projets

1. **L'enveloppe budgétaire est-elle pour l'ensemble du Québec? Y a-t-il une répartition par région?** L'enveloppe est pour l'ensemble du Québec. Aucun pourcentage ni montant n'est réservé par région.

2. **Combien de projets seront retenus?** Aucun nombre n'est prédéterminé. Les meilleurs projets seront sélectionnés en fonction de leur qualité et de l'enveloppe disponible, avec une combinaison possible de projets de préparation à la mise à l'échelle et de mise à l'échelle. Les projets non financés pourraient également constituer une banque de projets si d'autres possibilités de financement devenaient disponibles.

3. **Y aura-t-il au moins un projet sélectionné dans chacune des cinq thématiques prioritaires?** Non. Il n'y a aucun quota par thématique. La sélection se fera en fonction de la qualité des projets.

4. **Y a-t-il un taux maximal de subvention du coût total d'un projet ou un maximum de cumul gouvernemental? Un projet peut-il recevoir du financement provenant de plusieurs ministères?** Aucune limite de ce type n'a été fixée dans le cadre de l'appel. Un projet peut avoir d'autres sources de financement et un budget global beaucoup plus élevé. L'aide accordée par cet appel demeure toutefois limitée au plafond applicable à la catégorie du projet. Les autres financements ne pénalisent pas l'évaluation.

5. **Comment le reste du budget doit-il être réparti, outre les 20 % prévus pour l'évaluation?** Il n'y a pas de pourcentage imposé pour les autres postes budgétaires, sauf la limite de 25 % pour l'achat et la location d'équipement mentionnée pendant la séance.

Santé Québec

6. **Est-ce qu'il y a des montants pour les frais indirects?** Oui, les frais indirects de recherche (FIR) sont admissibles, jusqu'à un maximum de 27 %. Ils doivent toutefois être inclus dans le plafond de financement prévu pour chaque projet et ne peuvent s'y ajouter.

7. **Les frais d'administration sont-ils admissibles et si oui, à quel pourcentage?** Les frais d'administration ne sont pas inclus dans ce type de financement. Il faut donc se limiter aux catégories de dépenses admissibles prévues dans le guide.

8. **Les bourses aux étudiantes et étudiants sont-elles des dépenses admissibles?** Oui. Elles figurent parmi les dépenses admissibles à l'annexe B du guide. Rappel : les projets de recherche ne sont pas admissibles.

9. **Une journée de formation destinée aux professionnelles et professionnels pour mieux soutenir des populations marginalisées peut-elle être une dépense admissible?** Oui, selon la nature des dépenses. Les coûts directs de main-d'œuvre sont admissibles et certains coûts liés à l'organisation, au matériel, à la location et à la logistique peuvent également l'être. Le projet lui-même doit toutefois demeurer aligné sur les thématiques prioritaires de l'appel.

10. **Est-ce que l'appel à projets sera reconduit au cours des prochaines années? Si oui, les projets déjà financés pourront-ils être reconduits ou l'appel visera-t-il uniquement de nouveaux projets? Sur combien d'années cette initiative est-elle prévue?** Nous n'avons aucune information sur des appels à projets à venir ou sur la reconduction de celui-ci. Les projets doivent avoir une durée maximale de 12 mois et être terminés au plus tard le 31 mars 2028.

Santé Québec

Hubs/RÉIS et évaluation des retombées

11. **Qu'attend-on exactement de la démarche auprès d'un hub d'innovation ou d'un RÉIS (réseau d'évaluation et de l'innovation en santé)? Est-ce qu'une lettre d'engagement est requise? Comment choisir l'équipe à contacter?** Il faut contacter une équipe d'évaluation dès le montage du projet. Elle devient partenaire du projet et participe notamment à l'élaboration du volet d'évaluation et de son offre de service. Une lettre d'accompagnement/engagement est requise, ainsi que la signature du formulaire par le partenaire. Les coordonnées des équipes sont indiquées dans le guide.

12. **Les hubs et les RÉIS sont-ils au courant de l'appel à projets et prêts à recevoir des demandes provenant d'organisations qui ne travaillent habituellement pas avec le réseau de la santé?** Oui. Les équipes sont au courant de l'appel. Il a été précisé que l'appel vise aussi des organismes et des intervenantes et intervenants provenant de l'extérieur du réseau de la santé.

13. **Les services des hubs/RÉIS sont-ils payants?** L'accompagnement initial pour le montage du projet se fait habituellement sans frais. Les coûts liés à l'évaluation réalisée si le projet est financé sont ensuite intégrés au budget du projet.

14. **Quel est le coût d'une évaluation par un hub/RÉIS?** Le maximum admissible correspond à 20 % du financement accordé, soit jusqu'à 20 000 $ pour un projet de préparation à la mise à l'échelle de 100 000 $, et 40 000 $ pour un projet de mise à l'échelle de 200 000 $. Le montant réel dépend toutefois fortement du projet et de ce qui doit être évalué.

15. **Y a-t-il un montant minimal que demanderait un hub pour réaliser l'évaluation?** Aucun minimum fixe n'a été donné. À titre d'exemple, certaines évaluations pouvaient se situer autour de quelques milliers de dollars, alors que d'autres peuvent être plus importantes. Le montant dépend de la nature du projet, des indicateurs à mesurer et de l'implication requise de l'équipe d'évaluation.

Santé Québec

16. **Quel est précisément le rôle du hub/RÉIS? Est-ce seulement l'évaluation ou aussi de l'accompagnement dans la préparation de la demande?** Leur rôle principal est l'évaluation des retombées. Comme ils doivent comprendre le projet et contribuer à définir les indicateurs, ils peuvent soutenir certaines parties de la demande. Cependant, la demande demeure sous la responsabilité de l'organisme promoteur et est déposée par celui-ci.

17. **Si un projet couvre plusieurs régions, faut-il travailler avec plusieurs équipes d'évaluation?** Une seule équipe d'évaluation est nécessaire. Son emplacement physique n'a pas à correspondre à tous les territoires où le projet sera déployé.

18. **Est-il obligatoire d'être accompagné par un hub ou un RÉIS? Et à partir de quand?** Oui. L'évaluation étant une composante centrale de l'appel, l'équipe d'évaluation doit être impliquée dès le montage du projet pour définir les indicateurs, la méthodologie et ce qui pourra être mesuré. Elle demeure impliquée jusqu'à l'évaluation finale et au rapport.

19. **Doit-on approcher un seul hub/RÉIS ou peut-on en contacter plusieurs?** Il est possible d'en contacter plusieurs, particulièrement pour s'assurer qu'une équipe possède la capacité et l'expertise nécessaires dans les délais impartis. Il s'agit de trouver une équipe disponible et appropriée.

20. **Si le projet n'est finalement pas financé, est-ce que le hub/RÉIS facturera le travail effectué pour le montage de la demande?** Il n'y a pas de facturation pour le montage. Les coûts d'évaluation sont engagés lorsque le projet est financé et entre réellement dans sa phase d'évaluation.

Santé Québec

21. **À quel moment le montant consacré au hub/RÉIS est-il déterminé?** L'équipe d'évaluation est contactée en amont et produit une offre de service qui précise le coût de l'évaluation. Ce montant doit être intégré au budget soumis et ne peut dépasser le maximum admissible de 20 % du financement de l'appel.

Admissibilité des projets et des organismes

22. **Une organisation peut-elle déposer plusieurs projets?** Oui.

23. **L'expertise ou la capacité de l'organisation à réaliser le projet fait-elle partie de l'évaluation?** Oui. La capacité de l'équipe et de l'organisme à réaliser le projet tel qu'il est présenté sera considérée.

24. **Un même projet peut-il toucher plusieurs thématiques prioritaires?** Oui, il est possible d'indiquer plusieurs thématiques dans la demande.

25. **Un projet comportant trois volets peut-il être admissible si deux d'entre eux correspondent aux thématiques prioritaires et que le troisième est complémentaire, mais hors thématiques?** Oui, potentiellement. Il est recommandé de déposer le projet s'il répond aux objectifs de l'appel. Le financement devra être orienté vers les thématiques prioritaires.

26. **Un projet visant les déterminants de la santé, mais porté par une organisation qui n'appartient pas directement au secteur de la santé peut-il être admissible? Par exemple, un projet de mobilité durable ou de transport actif visant l'activité physique et la réduction de la sédentarité.** Oui, potentiellement. L'appel ne se limite pas au réseau de la santé. Un projet agissant sur des déterminants de la santé peut être pertinent s'il correspond aux priorités.

Santé Québec

27. **Pour la thématique de la saine alimentation, quels types d'interventions sont visés? Une organisation œuvrant en production alimentaire pourrait-elle être admissible?** Il est recommandé de se référer à la stratégie nationale et aux définitions associées pour déterminer si le projet s'inscrit dans la thématique.

28. **Un projet visant les Premières Nations et les Inuit est-il admissible?** Oui, dans la mesure où il respecte les critères généraux de l'appel à projets. La réduction des inégalités sociales de santé constitue une priorité transversale de cet appel. Les projets qui tiennent compte des besoins et des réalités particulières des Premières Nations et des Inuit, notamment par des approches adaptées sur les plans culturel et organisationnel, s'inscrivent dans cette perspective. La participation des communautés concernées à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets est également encouragée.

29. **Un projet visant à bonifier les pratiques professionnelles afin de réduire les inégalités ou le racisme peut-il être admissible au volet des pratiques cliniques préventives? L'intervention doit-elle agir directement auprès de l'usager ou de l'usagère?** Oui, potentiellement. L'appel à projets permet notamment de soutenir des innovations organisationnelles visant à améliorer l'accès aux pratiques cliniques préventives. Un projet visant à réduire les inégalités de santé ou les pratiques discriminatoires, notamment le racisme, pourrait donc être admissible s'il démontre une contribution concrète à l'amélioration de l'accès, de la qualité ou de l'utilisation des pratiques cliniques préventives. Le projet doit toutefois s'inscrire dans les thématiques prioritaires de l'appel et respecter l'ensemble des critères d'admissibilité.

30. **Est-ce que tous les groupes d'âge peuvent être ciblés?** Aucun critère d'âge n'est imposé, pourvu que le projet respecte les thématiques et les autres caractéristiques de l'appel.

Santé Québec

Innovation et preuves requises

31. **Qu'entendez-vous exactement par « innovation »?** Selon l'INESSS, une innovation en santé et en services sociaux se caractérise par sa nouveauté et son potentiel de création de valeur par rapport aux pratiques courantes. Elle répond à un besoin partiellement comblé ou non comblé, et doit pouvoir être implantée et transférée dans des contextes comparables. L'innovation est également une notion contextuelle et temporelle : ce qui est considéré comme innovant dépend des pratiques existantes dans un milieu donné et peut évoluer avec le temps. Dans le cadre du présent appel à projets, différentes formes d'innovation peuvent être admissibles, notamment les innovations cliniques, technologiques, sociales, communautaires et organisationnelles. Les innovations pharmaceutiques sont toutefois exclues.

32. **Quel genre de preuve faut-il fournir pour démontrer la valeur ou l'efficacité de l'innovation? Faut-il nécessairement des données probantes scientifiques?** Il faut pouvoir documenter la valeur et les retombées de l'innovation. Il peut s'agir de données disponibles, d'éléments d'évaluation ou de lettres d'appui. Le projet doit avoir suffisamment d'éléments pour démontrer qu'il a déjà fonctionné en milieu réel.

33. **Si les évaluations précédentes ont été faites à l'interne, par exemple au moyen de sondages et d'entrevues, est-ce suffisant ou faut-il une évaluation scientifique publiée?** Une publication scientifique n'est pas nécessaire. Des données recueillies à l'interne par sondages, entrevues ou autres moyens peuvent servir à démontrer la valeur de l'innovation, à condition qu'elles permettent de corroborer les retombées avancées dans la demande.

34. **L'innovation doit-elle avoir été créée par l'organisme qui dépose la demande?** Non. L'organisme n'a pas besoin d'être propriétaire ou créateur de l'innovation. Si l'innovation appartient à un tiers, notamment dans le cas d'une technologie, il faut toutefois disposer des autorisations nécessaires pour la déployer ou l'utiliser.

35. **Le projet doit-il obligatoirement avoir déjà été réalisé?** Oui. L'innovation doit avoir déjà été expérimentée dans un milieu réel et avoir démontré son efficacité ou sa pertinence. L'appel ne finance pas une idée qui n'aurait encore jamais été mise en œuvre. À partir de cette expérience, le projet peut soit préparer une mise à l'échelle, soit réaliser cette mise à l'échelle.

Mise à l'échelle et portée du projet

36. **Quelle échelle minimale ou maximale est visée? Un projet à l'échelle d'un quartier peut-il être admissible?** Oui. Aucune taille minimale ou maximale formelle n'a été établie. Un projet à l'échelle d'un quartier peut donc être admissible. Toutefois, le potentiel futur de mise à l'échelle est important dans l'évaluation et pourrait favoriser certains projets.

37. **Un projet peut-il inclure un volet d'économie sociale?** Oui, dans la mesure où celui-ci contribue aux objectifs de l'appel à projets et respecte les critères d'admissibilité. L'appel à projets reconnaît notamment les innovations sociales, communautaires et organisationnelles. Un volet d'économie sociale pourrait donc être intégré à un projet, par exemple pour favoriser l'accessibilité, la pérennité ou le déploiement d'une innovation en prévention en santé. Le projet doit toutefois s'inscrire dans les thématiques prioritaires de l'appel et répondre aux autres exigences prévues.

38. **Un projet visant les pratiques cliniques préventives dont l'objectif est de bonifier les pratiques professionnelles pour réduire les inégalités est-il admissible, ou doit-il viser directement et exclusivement l'intervention avec les personnes visées, soit la patientèle?** Oui. Le projet doit toutefois démontrer en quoi l'amélioration des pratiques professionnelles contribue à renforcer l'accès, la qualité ou l'utilisation des pratiques cliniques préventives, notamment auprès des populations confrontées à des inégalités de santé. Il doit également respecter les thématiques prioritaires et les autres critères d'admissibilité de l'appel à projets.

39. **Une mise à l'échelle peut-elle être intersectorielle, par exemple transférer une intervention vers le milieu municipal?** Oui. Une mise à l'échelle peut consister à déployer une innovation dans un autre secteur ou environnement, à condition que la demande explique clairement la cohérence du transfert et démontre que les besoins sont comparables.

40. **Le déploiement doit-il viser éventuellement toute la province ou peut-il se limiter, par exemple, à un arrondissement?** Un déploiement plus local peut être admissible. L'objectif général demeure toutefois de soutenir des innovations présentant un potentiel de mise à l'échelle plus large. Selon le degré de maturité, un projet local pourrait notamment relever de la préparation à la mise à l'échelle avant un déploiement plus important.

41. **Adapter une intervention déjà utilisée auprès des personnes de 50 ans et plus à une clientèle en situation d'itinérance peut-il être considéré comme une mise à l'échelle?** Oui, potentiellement. La mise à l'échelle n'est pas uniquement géographique. Adapter ou répliquer l'intervention auprès d'une nouvelle population ou dans un nouveau milieu peut entrer dans cette logique. Il a toutefois été recommandé de valider le projet à partir de la définition détaillée contenue dans le guide.

42. **Une intervention ou un programme déjà déployé dans une autre province canadienne peut-il faire l'objet d'une mise à l'échelle au Québec, notamment avec adaptation et traduction en français?** Oui, ce type de projet pourrait notamment entrer dans la catégorie préparation à la mise à l'échelle, puisqu'il faut adapter l'innovation et déterminer comment l'intégrer au contexte québécois.

Projets dont l'évaluation ou l'expérimentation est en cours

43. **Peut-on déposer un projet visant à étendre à l'ensemble des régions du Québec une démarche d'évaluation réalisée actuellement dans une seule région pour un programme déjà implanté partout?** L'appel à projets vise principalement à soutenir la mise à l'échelle d'innovations en prévention en santé, et non le déploiement à plus grande échelle de démarches d'évaluation. Ainsi, un projet visant uniquement à étendre à l'ensemble des régions du Québec une démarche d'évaluation d'un programme déjà implanté partout ne semble pas correspondre aux objectifs de l'appel.

44. **S'il s'agit d'une innovation organisationnelle qui a fait l'objet d'une démonstration dans un autre pays et que l'on évalue au Québec ses conditions de réussite et de déploiement, est-ce admissible pour un projet de préparation au déploiement?** Oui. Une innovation n'a pas nécessairement à être entièrement nouvelle. Son caractère innovant dépend notamment du contexte dans lequel elle est introduite. Un projet visant à évaluer les conditions de réussite, les adaptations nécessaires et les modalités de déploiement d'une innovation éprouvée à l'étranger pourrait donc être admissible. Le projet doit toutefois démontrer la pertinence de l'innovation pour le contexte québécois, son potentiel de création de valeur et sa capacité à répondre aux objectifs et aux critères de l'appel à projets.

45. **Si l'expérimentation régionale d'une innovation est encore en cours et qu'on veut déjà déposer une demande pour préparer son déploiement provincial, est-ce admissible?** L'élément déterminant est la disponibilité des données au moment du dépôt. Il faut être capable de démontrer la valeur de l'innovation avec les données disponibles à la date limite. Si l'expérimentation n'a pas encore produit suffisamment de données probantes, cela affaiblira la demande et il pourrait être préférable d'attendre.

46. **Les données démontrant la valeur de l'innovation doivent-elles donc être disponibles au moment de la date limite de dépôt?** Oui. Il a été confirmé qu'elles doivent être disponibles pour soutenir la demande au moment du dépôt.

Santé Québec

Santé Québec